



DiH
Mouvement de Protestation Civique
Mairie, 43400 Chambon sur Lignon

CCP n° 2583 03 W – CLERMONT

Tel : 04 71 65 85 64
Fax : 04 71 59 25 05

Courriel : dih-protestationcivique@hotmail.fr

Site : <http://d.i.h.free.fr/>

*

Composition du Bureau

- Geneviève Charlionet : présidente
- Nicole Beydon – Dallenbach :
vice présidente
- Christiane Brottes : trésorière
- Huguette Bernard-Riffard :
déléguée au Mazet.

La Lettre de DiH

janvier-février
2009

« C'est quoi une vie d'homme ?

C'est le combat de l'ombre

et de la lumière ...

C'est une lutte

entre l'espoir et le désespoir,

entre la lucidité et la ferveur ...

Je suis du côté de l'espérance,

mais d'une espérance conquise,

lucide, hors de toute naïveté. »

Aimé Césaire

**Chers amis, tous nos vœux
et BON COMBAT !**

DiH

Sommaire

- Ci-dessous un premier bilan de la campagne de novembre.
- Page 2 réponse de l'Elysée, via le Chef de cabinet de la Présidence, à la lettre du 27 septembre.
- Pages 3 et 4 réponse de DiH au Chef de l'Etat.

*

**La 1^e AG de 2009 est fixée au
Samedi 7 mars
à 14h au Foyer Cévenol**

2 campagnes seront proposées sur le thème de l'indépendance de la justice. :

- L'une au niveau national
- L'autre concernant la CPI.

CAMPAGNE NOVEMBRE 2008

1. HAUTE-LOIRE

129 courriers envoyés répartis ainsi :

	Participants	
Chambon-sur-Lignon : 64	30	> 47%
Tence : 15	5	33%
Mazet-Saint-Voy : 9	8	89%
Autres communes : 41	8	20%

Bilan Haute-Loire **51 40%**

2. AUTRES DEPARTEMENTS

Courriers envoyés 269 53 19%

Bilan total liste fichier **398 104 26%**

3. PARTICIPATION

AMIS D'ADHERENTS : 46

Ouf on respire mais on a eu peur ! A moins de cent lettres en retour les membres du Bureau avaient dit qu'ils mettraient la clé sous la porte ... Si on en croit les chiffres nous avons eu un quart de participants sur cette action.

Un très grand merci aux 104 inscrits sur le fichier et toute notre reconnaissance à ceux qui ont su intéresser 46 de leurs amis. Peut-être parmi eux certains viendront grossir les rangs de notre Mouvement ? Nous l'espérons très fort.

Nous avons réalisé combien ceux qui ont répondu étaient impliqués dans diverses associations de solidarité, de sauvegarde de l'environnement et de défense des Droits de l'Homme.

Qu'au milieu de vos activités vous ayez pu faire une place aux campagnes de DiH sur des sujets ardu nous touche et nous encourage beaucoup.

Nous aimerions qu'un groupe de réflexion analyse plus finement ces résultats en tenant compte que **participants** n'est pas synonyme de **membres cotisants**. A suivre ...

BILAN GENERAL

398 courriers envoyés : 150 participants

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Geneviève CHARLIONET
Présidente
Madame Nicole BEYDON, Vice-Présidente
DiH - Mouvement de Protestation Civique
Mairie
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

Paris, le - 6 NOV. 2008

Madame la Présidente,
Madame la Vice-Présidente,

Le Président de la République a bien reçu votre lettre et m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le savez, le Chef de l'Etat s'est engagé à donner une cohérence à notre politique d'immigration qui doit assurer la maîtrise des flux, en particulier en luttant fermement contre l'immigration clandestine, mettre en place les conditions d'une intégration réussie, notamment par l'apprentissage du français, et organiser la coopération avec les pays d'origine des migrants tout en évitant le pillage de leurs forces vives.

Cette nouvelle politique de l'immigration est fondée sur trois principes.

Tout d'abord, celui de l'immigration, non seulement choisie, mais également concertée. Ainsi ont été conclus des accords avec les autorités de certains pays pour lutter contre l'immigration illégale et permettre l'immigration professionnelle ainsi que l'accueil d'étudiants, tout en recherchant un juste équilibre de ces flux afin de ne pas compromettre le développement des pays les plus en difficulté.

Par ailleurs, un étranger en situation légale, qui respecte nos lois, comprend nos valeurs et parle notre langue, doit avoir, pour l'essentiel, les mêmes droits économiques et sociaux que les Français.

Enfin, une personne en situation irrégulière a vocation à être raccompagnée dans son pays d'origine, sauf exception pour des motifs sanitaires, sociaux ou de solidarité. Ainsi, entre juin 2007 et juin 2008, ce sont 31 % d'étrangers en situation irrégulière de plus qui ont été reconduits à la frontière ou dans leur pays.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes hommages.



Cédric GOUBET

DiH

_____ MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE _____

Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général

Siège social : Mairie, 43400 Le Chambon-sur-Lignon

Courriel : dih-protestationcivique@hotmail.fr

Site : <http://d.i.h.free.fr/>

Geneviève Charlionet
Présidente fondatrice

Nicole Beydon
Vice présidente

11 février 2009

A l'attention de Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris SP

Aux bons soins de Monsieur Cédric Goubet
Chef de Cabinet du Président de la République

Votre référence : SCP/E & A/B140297

Monsieur le Chef de Cabinet,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 6 novembre 2008 répondant à notre courrier du 27 septembre. Ce courrier, comme nos lettres de juin et celles de novembre, reprenait la demande instante de signer la *Convention internationale des droits des migrants*.

Cette demande n'ayant jamais obtenu de réponse nous aurions souhaité remettre en main propre au Président de la République les lettres de la campagne de novembre. Pour l'heure, permettez-nous de vous confier le soin de transmettre l'exemplaire ci-joint à qui de droit, avec les observations incluses dans ces 2 pages.

Le Chef de l'Etat, écrivez-vous, « *s'est engagé à donner une cohérence à notre politique d'immigration* » ... Mais de quelle cohérence s'agit-il ? La cohérence qui consiste à gouverner sans sacrifier les droits fondamentaux des gens ?

S'agit-il de la cohérence des décisions politiques tenant compte, qu'avec ou sans visa, « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » ? (art. 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

S'agit-il de garder présent à l'esprit que, « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » ? **principe qui a pris force de loi** avec le Protocole de New York de 1967 prolongeant la Convention de Genève de 1951 garantissant au demandeur d'asile de ne pas être renvoyé là où il risque de nouveau d'être persécuté.

Malheureusement, l'objectif du *Pacte européen sur l'immigration et l'asile* va à l'encontre de ces principes dont l'application, pourtant, aurait pu donner **une vraie cohérence** digne de la patrie des droits de l'homme. En effet, le Pacte européen demande aux Etats membres de renvoyer tout étranger sans papiers, et propose un marché de dupes aux Chefs d'Etats africains.

C'est ainsi que, pour maintenir l'immigration non voulue hors de nos frontières, la France a imaginé de demander aux Etats du Sud de se charger eux-mêmes de la stopper. « *On confère aux dirigeants des pays d'origine des migrants le rôle de garde-chiourme de leur peuple* », s'indignait récemment Gus Massiah, président du Centre de Recherche et d'Information sur le Développement. [Cité par Yves Hardy dans *la Chronique* d'Amnesty, janvier 2009, dossier « *Les Droits de l'Homme à la mer* »]

Nous nous demandons comment un tel écart avec le Droit a pu paraître aller de soi à nos dirigeants.

Car enfin, la liberté de circuler, de quitter son pays, et d'y revenir, est un droit universel et imprescriptible. Sauf pour les criminels !

.../...

La démarche à haut risque d'un migrant fuyant la misère, ou la persécution, n'est pas, et ne sera jamais, un crime. Décréter *illégal* le migrant sans visa, ne lui enlève ni sa légitimité, ni **la protection prééminente des Conventions** internationales sur la législation française et les directives européennes.

Par contre, la délinquance financière est un crime. Le pillage des ressources des pays d'émigration en est un autre.

Quand nous lisons dans votre lettre que le Chef de l'Etat va « *lutter fermement contre l'immigration clandestine (....) et [parallèlement] organiser la coopération avec les pays d'émigrants tout en évitant le pillage de leurs forces vives* », **nous sursautons !**

Comment croire au scrupule concernant les *forces vives* alors que sans vergogne **la France n'a jamais cessé d'utiliser les êtres humains** en fonction de ses besoins, tout en pillant leurs ressources, pétrole, uranium, etc. ... Combien d'Africains ont participé à nos côtés aux deux guerres mondiales ? Combien, à partir de 1945, ont contribué à la reconstruction ? D'après l'historien Gérard Noriel, 90% de nos autoroutes, une machine sur sept et un logement sur deux sont dus aux travailleurs étrangers.

Comment croire au souci de « *ne pas compromettre le développement des pays les plus en difficulté* » alors que les accords pour une immigration africaine « *concertée* » obligent les Etats signataires à réinsérer leurs ressortissants expulsés, tout en accueillant « *les migrants de pays tiers* » qui, pour atteindre la Méditerranée, dernier obstacle avant l'Europe, ont dû transiter par leurs territoires.

Autrement dit l'Etat le plus démunie doit offrir l'asile !

La coopération envisagée est un marché de dupes non seulement pour les peuples du Sud mais aussi pour ceux d'Europe. Quelques données concrètes : les migrants, jusqu'à l'an dernier, ont envoyé au pays dont ils sont originaires plus de 2 fois le montant de l'aide publique au développement. Ce qui a fait d'eux l'apport économique le plus efficace pour lutter contre la pauvreté.

De son côté l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) a souligné le gain pour les pays européens : ainsi, entre 1991 et 1995 dans 15 pays européens où la population immigrée avait augmenté de 1%, le Produit Intérieur Brut avait connu une hausse supérieure jusqu'à 1,5%.

Si, aujourd'hui, la contribution des immigrés est en baisse à cause du chômage on ne peut leur en imputer la responsabilité. **La crise majeure** due au comportement insensé d'occidentaux **ne doit pas faire des étrangers des boucs émissaires**. Un tel choix inavoué serait en outre irresponsable car **l'Europe**, vieux continent en déclin démographique, **ne peut sortir de cette crise qu'avec l'apport de forces vives étrangères**.

Ainsi, la question plus que jamais d'actualité sur la protection des travailleurs migrants objet même de la *Convention*, ne peut continuer à être évacuée par l'Elysée.

Monsieur le Chef de Cabinet, nous sommes inquiets. La République nous paraît tiraillée entre ses principes hautement civilisateurs, « *tous égaux devant la loi* », et un complexe de supériorité qui la conduit à des comportements prédateurs. Car enfin, et pour ne prendre qu'un seul exemple, **qui s'est enrichi avec le pétrole africain ?** Ecoutons le témoignage de l'écrivain Mongo Beti au moment de l'affaire Elf « *où a-t-on vu que le pétrole ait jamais été en Afrique noire une source de progrès et de bien être ? Ce qui est arrivé c'est exactement le contraire : chez nous, qui dit pétrole dit malédiction des populations, dictature, violence, guerre civile ...* » [cité par Eva Joly, *Est-ce dans ce monde là que nous voulons vivre ?*] Quelque chose aurait-il changé ?

Les paradis fiscaux sont toujours là, l'argent fou salit le monde, la justice n'a pas les moyens de lutter contre la criminalité financière, trop de décideurs oublient que *la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie*, peu de citoyens demandent des comptes et le Président de la République semble avoir renoncé à une *politique de civilisation*.

Monsieur le Chef de Cabinet, croyez que nous comptons sur vous pour transmettre cette lettre fruit de la concertation des membres du Bureau de l'association.

Recevez je vous prie, Monsieur, mes très sincères salutations,

Geneviève Charlionet